

Sécurité sociale

Les libérés ne désarment pas

Deux cent trente personnes ont participé à la réunion d'information des libérés de la Sécu, la semaine dernière, à Bois-Guillaume. De plus en plus de travailleurs indépendants s'informent pour quitter la Sécurité sociale. Mais attention, le RSI (régime sociale des indépendants) continue d'affirmer que la démarche est illégale.

« *Ils ne m'ont pas passé les menottes encore* ». Sur le ton de la boutade, Faraj Chemsî revient sur la réunion d'information intitulée « comment quitter la Sécurité sociale ? » (voir notre édition du vendredi 31 octobre). Le dentiste d'Héricourt-en-Caux était l'un des organisateurs de ce rendez-vous haut-normands des libérés de la Sécu qui s'est déroulé l'autre jeudi, à l'Espace Guillaume le Conquérant de Bois-Guillaume.

La manifestation revêtait un caractère particulier puisque c'était la première en France après le vote par les députés d'un amendement qui double les peines de prison et d'amende pour ceux qui appellent à quitter la Sécurité sociale.

Ni gendarmes, ni policiers, ni huissier

Pourtant, le praticien cauchois affirme n'avoir vu ni gendarmes, ni policiers lors de la conférence tenue par Claude Reichman, président du MLPS (mouvement pour la liberté de la protection sociale). « *Il n'y avait même pas d'huissier envoyé par le RSI comme c'est le cas habituellement* », ajoute-t-il.

Le professionnel de santé se bat depuis vingt ans pour sortir de la

Sécu. Quand il a commencé, ils n'étaient pas nombreux à oser ce combat. Mais il est persuadé qu'une dynamique est en marche. « *Il y a 232 personnes dans la salle. Les débats ont duré plus de trois heures. Les participants ont posé beaucoup de questions. Ils sont enthousiastes. Quelque chose a changé. Les gens n'en peuvent plus de payer. Certains ont dit que s'ils devaient cotiser au RSI en 2015, ils mettaient la clé sous la porte...* », raconte-t-il.

« Le RSI est une mutuelle comme une autre »

L'argument ne vaut pas pour François, un indépendant, qui était à Bois-Guillaume l'autre jeudi. « *Quitter la Sécu va me coûter plus cher mais je serai mieux remboursé et protégé* ». Cela fait six mois qu'il envisage de sortir du régime social des indépendants pour s'affilier à l'étranger. Il a potassé son sujet. « *Le RSI est une mutuelle comme les autres* », clame-t-il avec vigueur. « *La cour d'appel de Limoges, dans un arrêt du 20 octobre dernier, lui demande de justifier son immatriculation au registre, prévue par le code de la mutualité* ». Il poursuit sa charge : « *Le RSI paie l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 17 mil-*



230 personnes sont venues l'autre jeudi écouter Claude Reichman invité à Bois-Guillaume par le dentiste d'Héricourt-en-Caux Faraj Chemsî

lions d'euros, c'est bien que c'est une société commerciale. Le RSI prétend ne pas être à but lucratif. Pourtant, une entreprise à but non lucratif n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés ». Notre témoin s'appuie, pour soutenir cette affirmation, sur quatre articles du code des impôts (8 ter, 239 bis AA, 239 bis AB et 1655 ter). « *Je sais que personne ne le lit. Mais c'est un peu*

mon livre de chevet, ça m'aide à m'endormir. Cela coûte moins cher que les somnifères et je ne sais pas si c'est moins addictif », ironise-t-il.

Pour autant, les libérés ne comp-

tent pas s'endormir... Faraj Chemsî prévoit, par exemple, de se rendre à la réunion parisienne de 13 décembre prochain.

■ GHISLAIN ANNETTA

Foire